

Lyon, le 23 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REVENU SOLIDARITÉ JEUNES : PLUS DE 700 JEUNES EN ONT BÉNÉFICIÉ DEPUIS SON

LANCEMENT

Le Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) a été adopté au Conseil de la Métropole du 15 mars 2021 et a été déployé depuis le 1^{er} mai 2021 dans la Métropole de Lyon. Il a pour objectif d'accompagner les jeunes de 18 à 24 ans, sans soutien de leurs parents ou d'un tiers, par l'attribution d'une aide financière sur une durée de 24 mois maximum, par renouvellement successif de 3 mois. Il consiste aussi à la mise en œuvre d'un accompagnement dans leur parcours vers l'autonomie, leur permettant de s'insérer sur le plan social et professionnel.

Le RSJ se positionnant comme interstitiel et en non-concurrence avec les autres dispositifs, il est proposé quand aucune autre solution n'existe, et agit comme un filet de sécurité. Pensé comme une porte d'entrée vers le droit commun pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et les plus précaires, il a aussi été conçu comme un outil de « transition », mobilisable entre deux mesures de droit commun, d'emploi ou de formation, pour éviter qu'un jeune sans ressource tombe dans une précarité financière et donc sociale, extrême.

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon « *Le Revenu Solidarité Jeunes est un accompagnement qui monte progressivement en puissance, et qui en fonction de la situation de chaque jeune, leur permet de se maintenir dans un logement et de garantir leurs ressources minimales, via la mobilisation d'autres dispositifs. Sa longue durée interstitielle et le fait qu'il soit adaptable selon les situations font sa plus-value par rapport aux autres dispositifs existants.* »

Au 18 février 2022, et après seulement 9 mois de mise en œuvre, **717 jeunes ont intégré le filet de sécurité que constitue le RSJ**. Dans 91 % des cas, les jeunes n'avaient aucune ressource et le montant du RSJ était alors de 400 €. Pour 20 % d'entre eux, ils sont dans une situation de grande précarité sur le volet logement (9 % sont SDF et 11 % dans des foyers). Seuls 16 % ont un logement autonome (locataire), tandis que les autres résident chez un tiers, de manière plus ou moins précaire.

Parmi les 717 jeunes qui ont intégrés le RSJ, 231 en sont sortis dont 44 % pour emploi ou formation et 15 % pour l'ouverture de nouveaux droits dont la garantie jeunes. 166 jeunes ont bénéficié de la garantie jeunes par le passé et sont aujourd'hui bénéficiaires du RSJ.

Tanguy, 23 ans, bénéficiaire du RSJ : « *Aujourd'hui, je suis accompagné par ACOLEA : cet accompagnement global m'a beaucoup aidé à trouver mon projet professionnel et m'a également permis de bénéficier d'un hébergement. Le RSJ est essentiel car il me permet de sortir un peu la tête de l'eau. En attendant de retrouver un emploi, je viens d'entamer une formation de peintre avec les Compagnons du Tour de France, et j'ai trouvé une entreprise pour effectuer mon apprentissage en alternance.* »

Mélissa, 24 ans, bénéficiaire du RSJ : « *Je me suis retrouvée à la rue et eu une interdiction bancaire après qu'un proche ait abusé de ma confiance et signé des crédits en mon nom, dans mon dos. Mais j'ai décidé de ne pas baisser les bras, pour retrouver confiance en moi et être à l'abri, j'ai fait appel aux*

Contact presse Métropole de Lyon

Anaïs Mercier amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96

services sociaux. C'est pour ça que j'ai demandé le RSJ. Cela m'a permis de faire une demande de logement et de pouvoir passer mon CAP d'agent polyvalent dans la restauration en parallèle. »

Dès le déploiement du RSJ, une évaluation a été mise en œuvre. Elle permet de mesurer l'impact du dispositif pour les jeunes qui en bénéficient et permettra également d'identifier ce qui freine les jeunes à y faire appel en cas de besoin. Des rendus seront collectés en avril et en septembre 2022 pour mesurer l'impact de ce dispositif et continuer à l'adapter au mieux aux besoins des jeunes.

Au vu des premiers retours recueillis, le RSJ a déjà évolué afin de permettre aux jeunes les plus en difficulté d'en bénéficier. Ainsi, le RSJ est à présent versable sur un livret A en attendant que le jeune puisse accéder à un compte bancaire. Le niveau de précarité de la famille a été revu, permettant de proposer le RSJ à des jeunes rattachés à leurs parents, mais dont les moyens financiers ne permettent pas au jeune d'accéder au permis de conduire, à la formation et à l'emploi.